



DIDIER LE GAC

Député de la 3ème circonscription du Finistère

Communiqué de Presse

22 Avril 2021

Retraites des agriculteurs : La revalorisation de 110 euros par mois bientôt en vigueur

Le Premier ministre Jean Castex doit confirmer ce vendredi 23 avril la date de l'entrée en vigueur de cette revalorisation très attendue par le monde agricole.

Pour rappel : l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité le 18 juin 2020 une proposition de loi garantissant une pension minimale de 85% du Smic (au lieu de 75% actuellement) aux agriculteurs retraités ayant eu une carrière complète.

Initialement fixée au 1er janvier 2022, cette revalorisation des retraites agricoles interviendra probablement dès le 1er novembre 2021. C'est ce qu'annoncera Jean Castex, en déplacement dans le Puy-de-Dôme ce vendredi.

Aujourd'hui, un retraité agricole perçoit une pension d'environ 800 euros par mois. Après cette revalorisation, il percevra une hausse mensuelle de 110 euros en moyenne.

Député d'un territoire où les agriculteurs représentent une part importante de la population, Didier LE GAC salue cette annonce et se félicite de voir les retraites agricoles, dont les montants figurent parmi plus modestes, enfin revalorisées.

Contact : Didier LE GAC – 02.98.33.02.20

didier.legac@assemblee-nationale.fr – Blog : <http://didierlegac.bzh/>